

## FLASH SPECIAL COVID-19 n°26

30 avril 2020 - Les dernières informations

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent  
COVID-19 >>> [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :

**Recueil de vos préoccupations >>> [Questionnaire](#)**

### NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale

[c.serre@uriopss-bfc.fr](mailto:c.serre@uriopss-bfc.fr) - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)

[contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr)

## REUNIONS ARS / FEDERATIONS DU 30 AVRIL 2020

La réunion téléphonique ARS / FEDERATIONS de ce jour portait sur :

- Point de situation
- Indicateurs de reprise et déconfinement
- Question-réponses des fédérations : matériel, reprise d'activité sanitaire, médico-social, questions RH ...

*Pierre PRIBILE souligne que le secteur des EHPAD a réalisé des prouesses dans sa gestion de crise et a réussi à garder la mobilisation de tous ces services. Il faudra conserver les dispositifs mis en place et qui ont fait leur preuve (soutien gériatrique, coopération avec le sanitaire...)*

**« La façon dont les EHPAD ont maintenu leur travail, la cohésion dans leurs établissements, y compris dans un contexte médiatique difficile, est exemplaire et remarquable ».**

[Lire la suite](#)

## ENQUETE FLASH UNIOPSS-URIOPSS

### Enquête Flash Uniopss-Uriopss : Covid-19 : quels surcoûts pour les structures privées non lucratives

Le réseau Uniopss-Uriopss lance [une enquête flash](#) sur les surcoûts que rencontrent les structures privées non lucratives face à la gestion de la crise sanitaire que nous traversons.

Cette enquête fait notamment suite à la demande des pouvoirs publics d'avoir une objectivation des surcoûts dans l'optique notamment d'avoir des financements spécifiques « Covid-19 ».

Notre enquête flash se veut macro-économique. Elle couvre tous les secteurs de solidarités. Nous invitons donc tous les ESSMS et plus généralement toutes les structures privées non lucratives à renseigner ce questionnaire afin d'avoir une visibilité globale de ces surcoûts.

La période de référence des remontées des surcoûts se fait du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 avril 2020 et les données seront anonymisées. La durée du questionnaire oscille entre 10 et 20 minutes.

L'enquête sera clôturée le 15 mai 2020.

## MEDICO-SOCIAL



Information  
Régionale

### Précisions sur les modalités de facturation des tests de dépistage collectif en EHPAD

#### Information de l'ARS BFC :

Les tests RT-PCR réalisés dans le cadre d'un dépistage collectif en établissement social ou médico-social, qu'il s'agisse des personnels ou des résidents, seront pris en charge par l'assurance maladie selon un circuit de facturation simplifié en cours de définition et qui sera mis en œuvre dans les jours prochains.

Néanmoins, des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD), principalement, ont pu organiser et financer eux-mêmes des tests RT-PCR pour leurs résidents et personnels en accord avec l'ARS de leur région. Dans ce cas, la prise en charge de ces tests par l'assurance maladie sera garantie selon les modalités suivantes.

#### Les prestations couvertes comprennent :

- le test biologique (RT-PCR SARS-CoV-2), B200 (54€) facturé par le laboratoire ;
- un forfait pré-analytique au tarif de B17 (4,59€), non spécifique au COVID, qui peut être facturé par le laboratoire pour toute ordonnance de biologie (correspondant à l'enregistrement administratif, l'identification, l'acheminement des prélèvements) (facturé une fois par jour par et par personne maximum) ;
- un prélèvement, réalisé par le laboratoire ou non.

Pour obtenir ce remboursement, l'établissement adressera **avant le 15 du mois suivant** à sa caisse de référence un relevé mensuel faisant office de facture récapitulative, selon le circuit de communication avec la caisse, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre pour le remboursement des frais de taxis des professionnels. Celui-ci est remboursé le 20 du mois suivant la transmission de la facture récapitulative pour les établissements en tarification à la dotation.



Information  
Nationale

### Confinement total en ESSMS :

[Courrier à destination des fédérations PA/PH](#) et co-signé par Yves Struillou, directeur général du travail, et Virginie Lasserre, directrice générale de la cohésion sociale, **relatif au confinement total en ESSMS**

En résumé :

- **Un confinement sur place ne peut reposer que sur le volontariat des salariés** (en dehors de toute réquisition du Préfet). L'employeur ne peut imposer de demeurer sur place.
- **Le régime juridique applicable** à ces salariés :
  - o Il ne s'agit pas d'un régime d'astreinte
  - o Précisions sur le temps de travail effectif
  - o Rappel des règles de dérogation au durée maximale quotidienne et hebdomadaire ainsi qu'au repos quotidien
- Permettre la prise effective des temps de repos, c'est à l'employeur de rapporter la preuve que le temps minimal de repos a été respecté selon la Cour de Cassation
- **Hébergement des salariés** : le local d'hébergement, qu'il soit collectif ou individuel doit être conformes aux normes prévues par le code du travail

Si ce courrier vise en premier lieu les EHPAD, les règles semblent s'appliquer à tous les ESSMS qui pratiquent ou souhaite pratiquer le confinement total



## Propositions concernant l'appui des professionnels de santé de ville aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes actualisée

Dans le contexte d'épidémie liée au COVID-19, la situation des personnes âgées vivant en EHPAD nécessite l'appui de tous les professionnels de santé qu'ils exercent en établissements de santé ou en ville.

[La fiche](#) actualise la précédente notamment sur la mise à jour des cotations pour les IDE et un rappel du rôle de l'HAD dans ces établissements.



## Covid-19 niveau 3 : fiche de recommandations sur les PASS et EMPP

>> [Fiche](#) réalisée par la DGCS concernant des recommandations sur l'activité de maintien dans le contexte actuel de l'activité des permanences d'accès aux soins de santé et des équipes mobiles psychiatrie précarité d'orientation et de suivi des patients auprès des patients en situation de précarité.



## Droits et prestations : Support et Questions-réponses

L'Uniopss a participé le 28 avril à une **réunion de la CNAM sur l'accès aux droits et aux prestations**, notamment sur la continuité de l'accès aux droits et aux soins : PUMa, CSS, et AME.

Vous trouverez : le [support de présentation](#), [les questions-réponses](#) et le [compte rendu](#) de l'Uniopss réalisé à l'issue de la réunion dans l'attente des deux précédents documents.

**N'hésitez pas à nous faire remonter toutes difficultés. L'Uniopss participe régulièrement à ces réunions et fait remonter au niveau national toutes questions, demandes et difficultés de terrain.**



## Guide « Besoin d'aide ? » - mise à jour 27.04.20

Pour information, vous trouverez ci-joint un guide récapitulant les solutions disponibles pour les personnes vulnérables : **urgences, victimes ou témoins de violences, Coronavirus, questions médicales, achats, personnes âgées ou en situation de handicap, deuil, parents, étudiants, personnes sans-abri, religions, démarches sur internet, loyer, versement des allocations ...**

>>> [Version A4](#)

>>> [Version A5](#)

# INITIATIVES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

## COVID-19 : La plateforme "relais-handicap39", un numéro unique une réponse pour tous

Le numéro « relais-handicap39 » est ouvert 24/24 et 7/7 jours

En pleine crise du COVID-19, le collectif de coopération territoriale d'organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux du Jura lance « relais-handicap39 ». relais-handicap39 est une plateforme d'information, de conseil et d'intervention dont l'objectif est d'apporter une réponse aux personnes en situation de handicap et à

leur(s) proche(s) aidant(s), dont les défis du quotidien sont démultipliés du fait du confinement. Ce service couvre l'ensemble du territoire du Jura.

Trois professionnels de la maison des parcours et de la participation (<https://www.maisondesparcours.fr/>) assurent l'écoute téléphonique (identification du besoin et coordination de la réponse) et une vingtaine de référents répartis dans différents établissements du Jura sont en capacité de prendre des relais pour construire des réponses aux besoins des personnes.

### **La plateforme d'information, de conseil et d'intervention professionnels « relais-handicap39 », c'est quoi ?**

*« La plateforme « relais-handicap39 » a été pensée avant tout pour apporter une écoute, lutter contre l'isolement et faciliter le quotidien (question administrative, courses, suivi des soins...) des personnes en situation de handicap et de leurs aidants pour leur permettre d'avoir du répit. Les réponses s'étendent de la simple écoute à la communication d'information ou de conseil, à la mise en lien, jusqu'à la solution d'hébergement provisoire en cas d'urgence », explique Madame SORNAY, directrice du développement de l'offre de service, de la qualité et de la participation et du pôle hébergement spécialisé de Juralliance.*

Il répond également à l'objectif de limiter l'engorgement des appels d'urgence en répondant aux problématiques les plus complexes des personnes en situation de handicap et/ou de leurs proche(s) démultipliées du fait du confinement.

*« La plateforme « relais-handicap39 », via le collectif et la Maison des Parcours et de la Participation à laquelle elle est adossée, favorisera les liens entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les mairies, les CCAS et l'ensemble des établissements médico-sociaux du département du Jura. Un maillage fort permettra d'apporter rapidement des solutions de proximité à chacun », précise Madame SORNAY.*

### **A qui s'adresse le numéro « relais-handicap39 » ?**

**Aux personnes en situation de handicap et/ou à leurs proches qui résident dans le Jura**

**Aux associations et professionnels de l'accompagnement des personnes en situation de handicap**

Pour en savoir plus sur « relais-handicap39 » :

Rendez-vous sur [www.relais-handicap39.fr](http://www.relais-handicap39.fr) ou contactez-nous par mail à l'adresse suivante : [contact@relais-handicap39.fr](mailto:contact@relais-handicap39.fr)



**www.relais-handicap39.fr**  
**SPÉCIAL COVID-19** Tél. 03 84 73 68 24  
Pour garantir une continuité de services et préserver votre quotidien !  
Collectif de coopération territoriale des établissements médico sociaux du Jura

Logos of partner organizations: HAVT, Juralliance, etoiles, La Maison des Personnes Handicapées du Jura, Le Haut de Vernez, odnéo, Aïda, SESA - ESR II, and CAMSP Jura.

Dans cette période de confinement, et afin de vous sentir moins isolé, nous vous présentons l'association BINOME21.

Cette dernière existe depuis 10 ans en Côte d'Or et favorise les liens entre les générations et lutte contre l'isolement.

BINOME21 propose aux seniors isolés d'être contactés, à distance, par un/une jeune volontaire du service civique. Les contacts à distance se font par téléphone, carte postale, mail, vidéo ... selon les souhaits des seniors et les moyens à votre disposition.

Les volontaires du service civique ont été formés par BINOME21 et sont suivis par une personne référente de BINOME21, leur tuteur.

A ce jour, les actions de BINOME21 sont réalisées par 22 volontaires du service civique, 12 tutrices des volontaires en lien avec le Président de l'association, des bénévoles et les salariées.

Pour contacter BINOME21 : [contact@binome21.fr](mailto:contact@binome21.fr)  
Directrice , Nadine FAGOT : 06 17 87 09 78  
Coordinatrice, Aurélie BENOIT 06 25 92 92 86

*Durant la période de confinement, les appels à distance ne seront pas facturés aux seniors.  
Vous pouvez soutenir BINOME21 par une cotisation ou un don.*

**Vous pouvez également les suivre sur leur [page Facebook](#)**



***Siel Bleu se mobilise pour aider chacun à maintenir le lien social et être actif durant l'épidémie COVID-19. L'activité physique permet de se sentir confiant et acteur et de créer des liens au-delà de toutes barrières. C'est pourquoi Siel Bleu vous propose des solutions pour maintenir le lien social et bouger malgré le confinement.***

Tout au long de l'épidémie et du confinement, les professionnels se relaient pour maintenir le lien par téléphone avec les personnes isolées accompagnées à domicile, en établissements spécialisés, en maison de retraite et à l'hôpital.

Cette épidémie nous touche tous et nous avons aussi pensé à vous ! Plusieurs services vous seront proposés :

- Des séances d'activités physiques à visionner en live (ou différé) chaque jour de la semaine : [www.facebook.com/GroupeAssociatifSielBleu](https://www.facebook.com/GroupeAssociatifSielBleu) (accessible sans compte facebook)
- Des séances vidéos sur les chaînes Youtube et des fiches exercices en libre accès pour composer, réaliser et animer vos propres séances (activité physique, diététique, ... pour les travailleurs, les enfants, les personnes en situation de handicap ou malades, les personnes âgées isolées, ...) : Tous les contenus sont disponibles sur : <https://www.sielbleu.org/bouger-en-confinement>



**Si vous souhaitez nous faire part de vos initiatives afin de les diffuser auprès de nos adhérents et sur les Réseaux Sociaux, n'hésitez pas à nous envoyer vos infos par mail : [contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr)**

**>>> RETROUVEZ NOUS SUR [FACEBOOK](#), [TWITTER](#) ET [LINKEDIN](#)**

**ET SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « ESPACE ADHERENTS »**



Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

**>>> [ACCEDER A CES INFORMATIONS](#) >>>**

Retrouvez les trois dernières newsletters de l'URIOPSS BFC : « [NL Flash spécial COVID-19](#) »

- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n°25](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n°24](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°23](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°22](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°21](#)

>>> [Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#) >>>  
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR : [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)

SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - [contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr) - [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)